



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00630010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 62. Dépôt-vente dans les boutiques des musées du Centre et de la Maison Victor Hugo

Délibération n° 2020/006300

Dépôt-vente dans les boutiques des musées du Centre et la maison Victor Hugo

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	14/10/20	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver la mise en œuvre de dépôts-vente dans les boutiques des musées du Centre (musée du Temps et musée des Beaux-Arts et d'Archéologie) et de la Maison Victor Hugo et d'autoriser Mme la Maire à signer les conventions liées à ces dépôts-ventes.

Les musées du Centre et la maison Victor Hugo disposent chacun d'un espace Boutique proposant à la vente au public des livres et des objets en lien avec les collections présentées. Afin d'élargir sa gamme de produits et d'adapter l'offre en fonction de la programmation des établissements, les musées du Centre et la Maison Victor Hugo proposent la mise en place de dépôts-vente. Cette formule permet à des dépositaires -associations, librairie, artisans, artistes- de vendre leurs produits dans les boutiques des musées en contrepartie d'une commission entre 9 et 30 % qui est rétrocédée à la Ville de Besançon. Cela permet également aux musées et à la maison Victor Hugo de proposer davantage de références sans l'achat de stocks.

Les modalités des dépôts-vente sont fixées par convention pour une durée limitée.

Le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le musée du Temps et la Maison Victor Hugo ont des espaces boutiques au sein de leurs locaux. Ces boutiques sont gérées en régie directe et proposent à la vente des livres et des catalogues d'exposition ainsi que divers objets (moulages, produits dérivés, créations artistiques...) en lien avec les collections présentées et/ou les expositions temporaires programmées.

Les stocks de ces boutiques sont constitués, soit d'objets achetés auprès de fournisseurs puis revendus, soit d'objets mis en dépôt-vente par des dépositaires.

Le principe du dépôt-vente permet à des dépositaires-associations, libraires ou artisans de vendre leur produit par l'intermédiaire des boutiques des Musées du Centre et de la Maison Victor Hugo, en contrepartie, une commission de 9 % à 30 % est rétrocédée sur la vente de ces produits à la Ville de Besançon. La commission est définie en accord avec le dépositaire et selon le cadre réglementaire régissant le secteur d'activité concerné.

Cette formule permet d'élargir et de diversifier la gamme de produits proposés dans les boutiques, d'adapter l'offre en fonction de la programmation des établissements et de valoriser la production artistique locale.

Une convention de dépôt-vente est établie avec chaque dépositaire et définit les modalités pratiques du dépôt-vente : types de produits, durée de la convention (de un à cinq ans renouvelable ou non selon le dépositaire), prix de vente des produits et pourcentage de rétrocession. Ces conventions pourront être amendées par avenant dans le cas d'ajouts ou de suppressions d'articles ou de typologie d'articles, de changement de prix public ou de modification des pourcentages de rétrocession.

L'activité commerciale des Boutiques des Musées du Centre est quant à elle soumise de plein droit au régime de la TVA en application des taux en vigueur, soit actuellement :

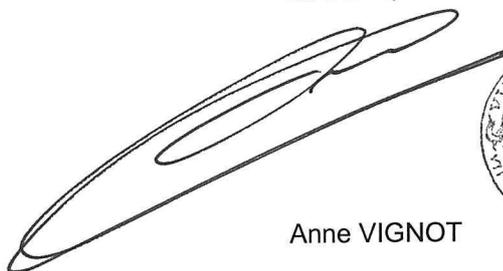
- taux de 5,5 % pour les livres, catalogues et lithographies,
- taux de 2,10 % pour le secteur presse (magazines spécialisés),
- taux de 20 % pour les objets (papeterie, objets dérivés, bijoux, dvd, etc.),

Les boutiques appliquent l'ensemble des conditions de commercialisation régies par la loi n° 81-766 du 10 août 1981 complétée par le décret n° 81-1068 3 décembre 1981 sur le prix unique du livre, prix de vente public fixé par l'éditeur.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la mise en œuvre de dépôt-vente dans les boutiques des musées du Centre et de la Maison Victor Hugo,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de dépôt-vente et tout avenant afférant à ces conventions dans les limites fixées dans la délibération,**
- **autorise Mme la Maire à encaisser les recettes liées à ces dépôts-ventes.**

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0